



LÉGISLATURE 2020-2025
RÉSOLUTION R-295
SÉANCE DU 8 JUIN 2022

Approbation du budget de fonctionnement 2021 de la Fondetec (R-295)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

à l'unanimité, soit par 71 oui

approuve le budget de fonctionnement 2021 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

Le Secrétaire:

Pierre Scherb

Certifié conforme:

La Présidente:

Uzma Khamis Vannini